

Compte-rendu

DOCUMENT INTERNE

LE CONTRAT DE MUTUALISATION ET DE SOLIDARITE LE C.M.S.

(adopté)

Motion du Bureau Exécutif

Engagements du parti :

- une structure nationale d'aide et de conseil aux services des candidat-e-s et mandataires.
- une mise à disposition d'outils et matériels de campagne
- une centrale d'achat : choix d'un réseau de fournisseur privilégiant l'économie sociale et solidaire. (fournisseurs décentralisés le plus proche possible des candidat-e-s.)
- une prise en charge par le national de tous les frais R39 en cas de non remboursement.

Engagements de la ou du candidat-e :

1. Ne pas dépasser le demi plafond (sauf accord écrit exceptionnel préalable de la ou du mandataire financier référencé-e en accord avec la région et la national)
2. Confier ses achats d'imprimerie (notamment le R39) aux partenaires référencés ou, à défaut, un partenaire choisi par la ou le mandataire financier référencé-e après accord de EELV national.
3. Pour les circonscriptions de niveau 1 et 2: Accepter le kit de communication des législatives un 4 pages programmatique, un blog, une affiche générique. Ces outils et leur prix seront établis en concertation avec les régions.

Toute autre dépense restera à la charge du candidat.

La signature de ce contrat est une des conditions préalables à l'investiture des candidat-e-s par le parti.

Un comité de pilotage incluant deux Secrétaires régionaux et deux Trésoriers Régionaux sera mis en place pour assurer le suivi du CMS.

Décision CF- 11-124

Le Conseil Fédéral du 18 décembre 2011 adopte le Contrat de Mutualisation et de Solidarité (CMS)

Pour : beaucoup ; abstentions : 8